

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Hébergement

- Les chambres sont composées de 2, 3, 4 ou 6 lits, d'une salle de bain avec lavabo, douche et WC.
- Les draps housse, taie d'oreiller et couvertures sont compris dans nos tarifs.
- Une location de draps et une option lit fait à l'arrivée sont proposées aux personnes hébergées.
- L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront faits à la remise des clés à la fin du séjour.

Location en week-end

- Le nettoyage des chambres et salles de bains privatives est à la charge de leurs occupants. Un forfait ménage est proposé.
- Les chambres peuvent être occupées à partir de 9H le samedi et doivent être libérées à 18H le dimanche.

Location en semaine

- Le nettoyage des chambres et salles de bains privatives est compris dans les tarifs de location.
- Les chambres peuvent être occupées à partir de 16H le jour d'arrivée et doivent être libérées à 10H le jour du départ.

Repas

- La pension complète comprend trois repas équilibrés par jour, boissons non comprises.
- Un pique-nique peut être fourni en remplacement du déjeuner, prévenir dès l'inscription
- Dans le cadre d'une pension complète, l'absence à un repas ne donne lieu à aucune réduction.
- Les horaires de repas sont libres. En semaine, ils peuvent être servis par du personnel du centre d'hébergement
- Les régimes particuliers peuvent être pris en compte à condition de prévenir dès l'inscription.
- La réservation des repas doit être faite au plus tard, une semaine avant l'arrivée du groupe.

Parking

Le parking situé dans l'enceinte du centre est à la disposition des personnes accueillies pour y stationner leurs véhicules, cependant ceux-ci restent sous la responsabilité de leurs propriétaires pour quelque cause que ce soit.

Le parking n'est pas surveillé la nuit.

Conditions de réservation et de règlement du séjour

- Remplir et signer une fiche de réservation et l'adresser à la Communauté de communes de la Suisse Normande avec un chèque d'arrhes (non remboursable), représentant 30% du montant total.
- Une gratuité chauffeur est appliquée pour 30 inscrits (hors scolaires), pour la nuitée
- Scolaires : une gratuité accompagnateur est appliquée par tranche de 10 élèves payants, pour la nuitée.
- Cette fiche vous est envoyée signée par retour de courrier, confirmant la réservation.
- L'option de réservation est d'un mois, au delà, la pré-réservation est considérée comme annulée si nous ne recevons pas les arrhes.
- Le solde et les suppléments éventuels sont à verser dès réception de la facture émise par la Communauté de Communes, après le départ des personnes hébergées.

Désistement

En cas d'annulation du séjour, quelle qu'en soit la raison, les arrhes restent acquis à la Communauté de communes de la Suisse Normande.

